



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



80x64-S-2.0

1. DOP n°	KE 0021
2. Type	
3. Usage prévu	
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3 de la constance des performances du produit de construction	

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1015 / 1015-CPR-30-17198/4/TZ
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-2:2022
Portance (kg)	-
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	480
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	0
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	580
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	580
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1500
Type et épaisseur de l'isolant thermique	Calciumsilikat Promasil 950KS
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤ 1250
NO _x à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤ 160
OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤ 70
Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤ 30
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	-



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



80x64-S-2.0

1. DOP n°	KE 0021
2. Type	
3. Usage prévu	
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction	3

NOx à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	-
OGC à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	-
Poussières (PM) à 13 % d'O2 à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	-
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	312
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	12
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	10,5
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	-
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	-
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	-
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	10,0
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	78
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	-
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	NPD
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	68
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	103
Classe d'efficacité énergétique	A
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	-
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	-
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	-
Durabilité écologique	NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 14/10/2025


Andreas Schönfeld
Gérant